



Accusé de réception en préfecture  
028-24200354-20250428-BUR-AG-25-027-DE  
Date de télétransmission : 15/05/2025  
Date de réception préfecture : 15/05/2025

CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

*Bureau du 28 avril 2025*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution du marché de nettoyage des abris voyageurs et des bornes d'informations du réseau de transports urbains**

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 avril à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :** Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI

**POUVOIRS :** -

**ABSENTS :** Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGGRI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Votants : 9  
Pour : 9  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution du marché de nettoyage des abris voyageurs et des bornes d'informations du réseau de transports urbains**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique :

- Fournitures et services : préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique (40 000 € HT à ce jour) et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (221 000 € HT à ce jour) ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Bastia de développer la qualité des infrastructures et équipements du réseau de transports ;

Considérant la nécessité de veiller à l'état et au bon nettoyage des mobiliers matérialisant les points d'arrêt du réseau ;

Considérant qu'en vertu de l'article 36-1 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, ce contrat est réservé aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50% des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**ATTRIBUE (À l'unanimité)**

Le marché de nettoyage des abris voyageurs et des bornes d'informations du réseau de transports urbains à la société ESAT l'Atelier, 20600 Bastia, pour un montant maximum annuel de 35000€HT ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont inscrits au budget des Transports, chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO